

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(23\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gouvernet, 1er mars 1883](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gouvernet, 1er mars 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamiliestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er mars 1883](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Gouvernet](#)

Lieu de destinationLoulans-les-Forges, Loulans-Verchamp (Haute-Saône)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin demande à Gouvernet le montant des appointements qu'il veut obtenir et les adresses des maisons dans lesquelles il a travaillé.

NotesLieu de destination : Loulans-les-Forges est une ancienne commune qui a fusionné en 1970 avec la commune de Verchamp pour former la nouvelle commune de Loulans-Verchamp (Haute-Saône).

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Emploi](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)

Collation1 p. (100v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Quinz & mars 1843

Monsieur Gouverneur,

Votre lettre du 27 février
me demande un emploi.
L'association de Famili-
listes n'a pas l'habitude
d'accepter aucun employé
sans être complètement
renseigné sur lui. Deux
choses sont donc néces-
saires à votre acceptation:
me faire connaître le
chiffre des appointements
auxquels vous espérez et
me donner les adresses

1001

de toutes les maisons
dans lesquelles vous avez
travaillé depuis votre
sortie des écoles.

Si ces renseignements
sont satisfaisants, je
vrai à prendre une
résolution en conséquence.

Veuillez agréer,
Monsieur, mes civilités
parfaites.

Edmond